

CRITERE 3.1

Critère 3.1 Définir les modalités d'organisation des formations théorique et pratiques (collectifs, horaires, distanciel, présentiel, etc).

Le cas échéant, proposer et promouvoir les cours collectifs exposant des grands thèmes de la sécurité routière (par ex : alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de ceinture de sécurité, distracteurs, animé par un enseignant de la conduite.

CRITERE 3.1

Organisation des cours théoriques et pratiques.

Les entraînements au code de la route se font :

- Lundi : 17h à 20h
- Mercredi : 17h à 20h
- Vendredi : 17h à 20h
- Samedi : 10h à 13h

Le samedi de 11h à 12h c'est un enseignant de la conduite et de la sécurité routière qui propose un cours. Ce thème est renseigné sur le tableau de communication à l'extérieur (devant l'auto-école).

Les leçons de conduite sont dispensées : du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 10h à 13h.

Parcours de formation de la catégorie AAC et B.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

I Parcours théorique

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box) ou avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant sur le tableau d'affichage) ou via internet (option d'achat).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage à l'extérieur.

II Parcours pratique

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur voies rapides ;
- de nuit (leçons prises en hiver).

Sommaire des cours de code refaits.

1 La circulation routière L

- 1-1 Signalisation
 - Catégories de panneaux.
 - Les panonceaux.
 - Les panneaux de danger.
 - Les panneaux d'interdiction.
 - Les panneaux d'indication.
 - Les panneaux d'obligation.
 - Balises.
 - Bornes
 - Les panneaux temporaires.
 - Directions routières.
 - Les panneaux de direction.
 - Marquages au sol.
 - Signalisation temporaire.
- 1-2 Priorité
 - Régime de priorité.
 - Panneaux.
 - Carrefour giratoire.
 - Ordre de passage.
 - Feux tricolores.
 - Signes des agents.
- 1-3 Règles de circulation
 - Règles générales.
 - Les changements de direction
 - Les types de route.
- 1-4 Croisement Dépassemment
 - Croisement.
 - Dépassemment.
 - Comment dépasser.
- 1-5 Arrêt et stationnement
 - Stationnement.
 - Stationnement de nuit.
 - Stationnement interdit.
 - Stationnement unilatéral à alternance semi-mensuel.
 - Stationnement à durée limité contrôlé par disque.
 - Stationnement payant à durée limitée.
 - Arrêt/Arrêt interdit.
 - Arrêt toléré mais stationnement interdit.
 - Arrêt et stationnement interdits.

2 Le Conducteur C

CRITERE 3.1

- **2-1 Conduire**
 - Qu'est-ce que conduire ?
 - S'arrêter à temps, choisir sa vitesse, savoir prendre ses distances.
 - Savoir communiquer.
- **2-2 Être en état de conduire**
 - Evaluer son état physique.
 - L'alcool.
 - Médicaments.
 - Drogues.
 - Fatigue et somnolence
 - Vigilance, la pression des pairs
- **2-3 Evaluer son état psychologique**
 - Vigilance, la pression des pairs

3 La route R

- **3-1 Conduire dans des conditions difficiles**
 - Conduire la nuit.
 - Utilisation des feux.
 - La pluie.
 - La neige.
 - Le verglas.
 - Le brouillard.
 - Utilisation des feux par mauvais temps.
 - Le vent.
 - Le soleil.
- **3-2 Conduire sur autoroute**
 - La conduite.
 - Risque et comportements
- **3-3 Traversée de zones dangereuses**
 - Les chantiers routiers.
 - Les tramways.
 - Les tunnels.
 - Les passages à niveau.

4 Les autres usagers U

- **4-1 Le code de la rue**
- **4-2 Les aménagements**
- **4-3 Circuler avec les autres**
 - Les piétons.
 - Les cyclistes.
 - Les usagers de 2 roues motorisés.
 - Les véhicules d'urgence.
 - Les convois exceptionnels.
 - Les transports en commun.
 - Les poids lourds.
 - Les engins de déplacement personnel (EDPM).

CRITERE 3.1

- 4-4 Le partage de la rue.

5 Les notions diverses D

- 5-1 Les documents et équipements
 - Le permis de conduire.
 - Le certificat d'immatriculation.
 - Accessoires à bord du véhicule.
 - L'assurance.
- 5-2 Le chargement des passagers
 - Le chargement.
- 5-3 Le permis et les sanctions
 - Le permis probatoire.
 - Apprentissage de la conduite.
 - Le permis à points.
 - Les contraventions
 - Les délits.

6 Les premiers secours A

- 6-1 La protection de l'alerte
 - La protection.
 - L'alerte.
 - Protéger une zone d'accident.
 - Alerte et protection des populations.
- 6-2 Les premiers secours
 - Examiner la victime.
 - Hémorragie.
 - Traumatisme.
 - La perte de connaissance.
 - L'arrêt cardiaque.

7 Prendre et quitter son véhicule P

- 7-1 Installation
 - S'installer au poste de conduite.
- 7-2 Précautions
 - Avant de partir.
 - Avant de quitter son véhicule.

8 La mécanique et les équipements M

- 8-1 Le fonctionnement
 - Vue d'ensemble.
 - Les roues.
 - Eclairage.
 - Le poste de conduite.
- 8-2 L'entretien et le dépannage
 - La surveillance.
 - Les visites techniques.

9 La sécurité du passager et du véhicule S

CRITERE 3.1

- 9-1 L'installation sécurisée des passagers adultes
 - La ceinture.
 - Dispositifs de sécurité.
- 9-2 L'installation des enfants
- 9-3 Les nouvelles technologies
 - Les aides à la conduite.

10 L'environnement E

- 10-1 Eco-conduite
 - Être un éco-conducteur.
- 10-2 Ecomobilité
 - Définition.
- 10-3 Pollution

Les modalités des règlements.

Lors de l'inscription au sein de l'établissement vous devrez régler les frais d'inscription et le mode d'apprentissage au code de la route que vous aurez choisi.

Concernant les leçons de conduite, une facture vous sera donnée toutes les 5h ou 6h de formation. Elles doivent être réglée rapidement.

Les modes de règlement sont :

- Par chèque,
- Par virements,
- Par espèce.

L'auto-école vous propose le permis 1 euro par jour. Pour plus d'informations, venez nous rencontrer.

L'établissement n'accepte pas les paiements différés, et ne fait pas crédit.

Concernant les coûts des formations, ils sont disponibles sur la vitrine de l'auto-école, et une documentation complète vous sera donnée pendant les horaires d'accueil :

Lundi, mercredi, vendredi 19h à 20h et le samedi de 10h à 12h.

Le solde doit être réglé avant le passage de l'examen du permis.

Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter au 05.45.35.19.20